



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 18 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 13 Votants : 14

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Nicolas DESCHAMPS, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Marie BOURGAIN, Philippe MAES.

Absentes excusées :

Gaëlle PALMADE et Lyudmyla GUICHON

Pouvoir :

Gaëlle PALMADE a donné pouvoir à Pascale MEYER

Secrétaire de séance : Benoit ARTAULT

N°08/2020 – Election du Maire

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Considérant qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant que le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus (en chiffre)	Nombre de suffrages obtenus (en toutes lettres)
M Guy DERBOIS	14	Quatorze

M Guy DERBOIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guy DERBOIS